

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation
28/03/2025

Date d'affichage
28/03/2025

OBJET

Fixation des taux d'imposition
des taxes directes locales pour
2025

Séance du 07 Avril 2025 _____

L'an Deux Mil Vingt Cinq _____

Et le sept avril _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire.**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. – GUILLAUBEZ C. – VINCENT B. – NIOGRET C. – PARNALLAND E. – BUFFAUT C. - COLOMBET M. — FRATTER M. - BOURGEON A. – BARBERIS P. – BOURDONNAY C – RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - HASSOUN K. – MOREIRA J. – LADRE R.

Absents : OZDEMIR Y. - PARIS-CADET J. – GROSSIORD A.

Excusé : ARMETTA C.

Procuration est donnée par CERQUEIRA C. à MOREIRA J.

Procuration est donnée par KILIC D. à RAVET V.

Procuration est donnée par BARBIER M à MILLET D.

Secrétaire de Séance : COLOMBET Martine

RAPPORTEUR : Véronique PITTION

Le Conseil Municipal,

Ne souhaite pas modifier à la hausse les taux d'imposition de la fiscalité directe locale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE, comme suit les taux d'imposition de 2025 :**

- ◆ **Taxe Foncière (Non Bâti) : 87,26 %**
- ◆ **Taxe Foncière (Bâti) : 25.14 %**
- ◆ **Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires: 12.72 %**

Le Secrétaire
Martine COLOMBET



Le Maire,
Véronique RAVET



Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20250407-B-2025-04-07-08-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025